

Règlement intérieur

Article 1 : Le tennis est uniquement réservé aux habitants de Cheviré le Rouge et aux vacanciers résidant sur la commune sous réserve d'avoir des demandes des communes extérieures.

Article 2 : Les joueurs doivent être titulaire d'une carte à la saison ou à la journée. Chaque titulaire d'une carte aura droit à un invité.

TARIFS : ADULTE couple– Saison : **25.00 €** avec 1 invité Journée : **4.00€**
ENFANT de 8 à 14 ans – Saison : **18.00 €** pour toute enfant de la famille
Journée : **2.00 €**
ENFANT de – de 8 ans : **Gratuit** mais doit être obligatoirement accompagné.
La commune décline toute responsabilité à leur sujet.

HORAIRES : **de 8 heures à 22 heures** tous les jours. La saison est de septembre à septembre

Article 3 : L'A.S.L.C à mise en place un système de caution pour pouvoir récupérer les clés en fin d'année. Si un abonné ne remet pas sa clé un mois après la fin de saison la caution sera retirer et encaisser. La caution est de 15.00 €.

Article 4 : La commune décline toute responsabilité en cas d'accident, vols ou autres dommages pouvant survenir sur les lieux du tennis et dans les vestiaires. Les joueurs devront utiliser leur responsabilité civile.
Le stationnement est autorisé sur le chemin communal attenant au terrain de tennis en cas de tournoi

Article 5 : Les infrastructures devront être propres après chaque utilisation. Des poubelles sont mises à votre disposition. La présence d'animaux est interdite sur les courts. Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts et il est interdit de fumer sur les courts

Article 6 : Tout joueur voulant pratiquer le tennis devra se faire connaître sur le panneau de réservation prévu à cet effet. Un joueur non inscrit ne sera pas prioritaire pour l'utilisation du terrain. Les réservations se font au maximum 1 jours à l'avance.

Article 7 : Sont chargés de la surveillance : M. MARY Patrick– M. BECOGNEE Laurent – M. BELLIER Jérôme

Article 8: Vente des cartes s'adresser à : M. BECOGNEE Laurent – M. BELLIER Jérôme – Boulangerie

CONCOURS ANNUEL ADULTES ET ENFANTS : Dates à préciser ; information par affiches et voie de presse

L'adhésion du titulaire de la carte entraine l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.